

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	42 (1954)
Heft:	815
 Artikel:	Un problème délicat
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268199

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre "Journal" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

LA MONTRE
élégante et précise
chez
ZBINDEN 17, rue du Mt-Blanc
3, rue de Coutance



La femme avisée sait que le beau
linge durable s'achète à

LA LINIÈRE
3, RUE DU RHÔNE, GENÈVE
Linge de maison

BROSSEURIE W. SCHUBNELL
Brosseurie pour la toilette et le ménage
6, rue Winkelried - Genève - Tél. 22073

MERCERIE-BONNETERIE-LINGERIE M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34



(suite de la page 2)

sions. Il est certes naturel de leur demander de participer aux discussions et décisions qui touchent à leurs intérêts immédiats. Elles sauraient, par expérience, trouver les voies et moyens de faire face aux exigences de notre temps.

La collaboration de la femme s'impose de plus en plus. En général, ce ne serait pas pour elles une charge supplémentaire, car l'Etat ne ferait appel qu'à celles qui seraient spécialement qualifiées. Les femmes du Haut-Valais ont donné assez de preuves, dans le travail charitable et social bénévole, que leur intérêt pour la chose publique est depuis longtemps éveillé.

(Walliser Bote)

Un problème délicat

Nous recommandons l'assemblée d'Aide et conseils aux futures mères, le 19 mars (voir Carnet de la Quinzaine). On sait qu'en ce moment les discussions sont vives à propos de la question des avortements, à Genève. Négligez pas les séances où vous pouvez former votre opinion.

Pour connaître les institutions internationales

Un cours de vacances sur les Institutions internationales, avec interprétation simultanée, aura lieu à l'Université de Genève, du 12 juillet au 7 août.

UN SPAGHETTI INCOMPARABLE !

DURO
Extra dur, doré,
prêt en 10 min.,
ne colle pas,
reste ferme.

EXCLUSIVITÉ DES PATES DE ROLLE

EN ITALIE

Quelques aspects du vote féminin

On avait toujours pensé que le sort des femmes des pays méridionaux les confinait dans leurs foyers, occupées uniquement des travaux du ménage, des soins aux enfants, de couture, de raccommodages, etc., et sous la tutelle douce ou plus souvent autoritaire du mari. Pourtant, n'oublions pas qu'en Allemagne d'avant 1900 disait : « Pour les femmes, laissez-les s'occuper des 4 K. (Kirche, Kinder, Küche, Kleider) — Eglise, enfant, cuisine, vêtements).

Nous sommes bien loin de cela en 1954. A la vérité la domination et l'autorité du maître et seigneur n'est pas une question de latitude.

En Italie, avec le fascisme déjà — pourquoi le taire ? — la femme a commencé à sortir du rang obscur où elle se trouvait. La paysanne a toujours travaillé avec l'homme mais a cultivé la propriété rurale, le lopin de terre et de vigne sans le concours de son mari, de ses père ou frère, car l'Italie a donné depuis longtemps au monde entier des cortèges d'émigrants. Le sol national ne permettait pas de nourrir une population en constante augmentation, les hommes, principalement, émigrèrent et les femmes restèrent au foyer, devant, par la force des circonstances, faire face à tous les travaux.

La défaite, l'affondrement du régime fasciste, la libération du territoire, l'avènement de la République avec la reconstruction d'un gouvernement et l'élaboration de la nouvelle Constitution ont donné à la femme italienne par naissance ou par mariage le DROIT DE VOTE SANS CONDITIONS. Elles ne l'ont point demandé, elles l'ont reçu en 1947 et l'ont accepté avec joie.

Le pourcentage des femmes qui apprécient le droit de vote est plus fort que celui qui ne s'en soucie pas, et ce sont les femmes les plus cultivées qui se trouvent dans la première catégorie; les autres sont encouragées ou poussées par l'exemple des premières, par l'influence familiale, le mari, le fils. La plus ignorante étant souvent communiste, parce que, n'ayant pas reçu d'instruction, elle est poussée par le parti du mari.

La classe moyenne est souvent indifférente, mais la famille, les relations, le clergé ont leur influence, la forçant à prendre position.

Le rôle du clergé a été grand pour enjoindre aux nouvelles électrices de se rendre au lieu de vote. Peu à peu, aujourd'hui, leurs opinions se forment.

L'italien et l'italienne moyens savent raisonner, les années où l'Eglise et le régime fasciste étaient tout-puissants sont révolues. Quant à Moscou, toujours dangereux, parce qu'insidieux, il ne vaincra pas. Mais la misère est grande et le chômage aussi. Là est le vrai danger. Le peuple est travailleur et sobre, habitué à une vie simple, l'alcoolisme est bien moins répandu qu'en Suisse, la santé pu-

blique est robuste et saine.

Aux dernières votations des 7 et 8 juin 1953, pour le Sénat et la Chambre des Députés, le pourcentage des femmes votantes a été plus fort que celui des hommes.

Les principaux partis (et leurs emblèmes) sont les suivants:

La Démocratie Chrétienne, avec la Croix de Savoie.

Les Républicains, avec le drapeau tricolore, rouge, blanc et vert.

Les Monarquistes, avec la couronne et l'étoile à cinq pointes.

Les Républicains, avec la feuille de lierre verte.

Les Communistes, ainsi que d'autres partis de moindre importance, reliés aux deux premiers, très critiqués car affaiblissant les blocs.

Toutes les femmes ont voté avec ordre et discipline.

La propagande se faisait aussi bien au marché que dans les magasins. Au marché entre les vendeuses, celles-ci le plus souvent communistes, et dans les magasins où primaient les partis du centre.

Dans les salons, les avis se partageaient entre la droite, les libéraux, les démo-chrétiens et aussi les socialistes de droite.

Il existe une association appelée A.N.D.E. (Association nationale des femmes électrices), elle a pour but d'enseigner la manière de voter à celles qui sont un peu troublées par le nouveau devoir qui leur est proposé, et ce qui est demandé, ainsi que la signification des emblèmes des partis et ce qu'ils représentent, car toutes, hélas, ne savent pas lire.

Dans tous les cas sans exception, la femme italienne est très heureuse et très fière d'avoir le droit de vote. Elle l'a grandement mérité (même celle qui ne sait pas encore lire), par son attitude durant la guerre. L'homme de la rue, des salons, des églises, des écoles, des universités, et de la campagne, ne voit aucun inconvénient à ce que les citoyennes aient voix au chapitre pour le gouvernement de la nation.

Déjà depuis 1919, la femme italienne n'a pas besoin de l'autorisation maritale pour disposer de ses biens. Dans le mariage, il y a égalité des droits. Les Italiennes sont éligibles mais ne peuvent pas encore être magistrats, ni juges.

Cela viendra, sans doute, peut-être plus rapidement que le droit de vote de la femme suisse, célibataire et mariée, qui est encore traitée en mineure. Jusques à quand cette humiliation lui sera-t-elle conservée en face de ses seurs du monde entier ?

Qu'en pensent donc ces messieurs et surtout qu'attendent-ils ?

L.-M. Fasanino-Auvergne

CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Gruyère
Toiles et tissages à la main

Art Rustique Suisse

Travail artisanal du pays

H. CUENOUD

Av. Théâtre 1

vis-à-vis du Théâtre

Tél. 22 31 10

Blouses payennes
Paillets festonnés
Petits vêtements
Grand châle de foulards imprimés
avec plan de Lausanne et autres
Santons suisses et valaisans

Maison Jaccard-Ardin
Epicerie fine et Produits de régimes
V E V E Y - Simplon 33 - Tél. 5 22 41

ÉCOLE VINET

195 jeunes filles de 8 à 19 ans
Classes secondaires régulières ou spéciales.
Classes pour élèves de langue étrangère.

1, ch. des Magnolias - Lausanne - Tél. 22 04 70

FREY-WICKY

Trousseaux - Linge de maison
Spécialité: draps de lit

Rue de Lausanne 13 VEVY

Le "Mouvement Féministe" est en vente
A Genève:

à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.

Le journal est distribué le vendredi.

Samedi 6 mars

Genève: Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 15 h. Théâtre au profit de l'Union, prix 5 fr., thé compris (s'inscrire auprès de la gérante).

Mardi 9 mars

Genève: Université, salle 48, 20 h. 30. Cours d'instruction civique, organisé par l'Université ouvrière. Cours de M. Olivier Revin, journaliste, La Confédération.

Vendredi 12 mars

Genève: Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h. — Assemblée de la section de lecture, causerie de Mme A. de Watteville.

Mardi 16 mars

Genève: Université, salle 48, 20 h. 30. Cours d'instruction civique, organisé par l'Université ouvrière. Conférence de Mme A. Quinch, avocate, Droits et Libertés.

Lucerne: A la Couronne, 20 h. 15. Association pour les intérêts féminins, conférence de Mlle Trudi Greiner, Dr phil., Berne, et de Mlle Rosm Lötcher, Bâle, La Radio et son public.

Mercredi 17 mars

Genève: Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30. Club de rapprochement, conférence avec films sur les Nations Unies par Mme S. Atkins, du Centre d'information de l'ONU. Invitation cordiale à toutes les femmes que cela intéresse.

Vendredi 19 mars

Lausanne: 9, rue Centrale. Institut de langue italienne. 20 h. 30. Suffrage féminin, séance mensuelle. M.R. Benoît, directeur des Abattoirs de Lausanne, député, parlera des animaux: « Aimer les animaux, c'est les protéger ». Séance publique.

Genève: Salle centrale, place de la Madeleine, 20 h. 30. Assemblée générale de l'Aide et conseils aux futurs mères. Conférence de Mme Amiot, directrice du Foyer maternel de la rue des Acacias, Paris, sur Les Hôtels maternels.

Samedi 20 mars

Reconvilier: Hôtel de l'Ours. Assemblée annuelle jurassienne des femmes de la campagne. Exposé de M. M. Bindit, préfet, sur La femme dans la cité.

Samedi 20 mars

Genève: Cinéma Central, 23, rue de Chantepoulet, 17 h. 30. Jeux interdits, film commenté par M. Kohler, critique cinématographique, et Mme Müller, psychologue.

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis à 13 h. 45:

La femme chez elle

Samedi 6 mars à 14 h :

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. Invitée de la quinzaine: une femme peintre, Mme Dottrès; une fenêtre ouverte sur le monde, *La Suisse alémanique*, etc.

Mercredi 10 mars à 18 h. 30:

Le métier que j'ai choisi: *Architecte* par Yvette Z'Grassen.

Samedi 20 mars à 14 h. 15:

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. Invitée de la quinzaine: Yvonne Printemps, présentée par Guy Tréjean; une fenêtre ouverte sur le monde: *La Hollande*; puissance d'une simple femme, par A. Schmitt, etc.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 5 mars

Genève: Cathédrale de Saint-Pierre, 20 h. 30. Journée universelle de prière. Culte présidé par Mme Bard, pasteur et M. Visser Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises.

Berne: Salle de la Monnaie (zur Münz), 20 h. 30. Groupe suffragiste romand, discussion de l'Ordonnance du 26 janvier 1954 concernant les organismes civils de protection et de secours, avec la participation de M. J. Martin, du Service fédéral de protection antiaérienne.